



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 20 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/52 de la Municipalité, du 21 novembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission permanente de politique régionale nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de valider la reprise du réseau de Morrens par le Service de l'eau de Lausanne pour un franc symbolique ;
2. d'attribuer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 325'000.- ;
3. d'amortir le crédit mentionné sous chiffre 2, en fonction des dépenses réelles, par le budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, rubrique 210.331, Service de l'eau, eau potable ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 210.390, eau potable du Service de l'eau ;
5. de prendre acte que les éléments financiers présentés dans le préavis seront portés au budget de fonctionnement à partir de l'exercice 2026 ;
6. charger la municipalité d'augmenter le personnel du Service de l'eau d'un demi-EPT.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt mai deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :